

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 24
- votant par procuration 5
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 26 septembre 2025.

xxx

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-huit septembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	M. Johan GONZALEZ
M. Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Johan GONZALEZ est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.79/09.25

Objet : Budget Restauration 2025
Admissions en non-valeurs

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 25.09.2025

Délibération n° : D.79/09.25

**Objet : Budget Restauration 2025
Admissions en non-valeurs**

Monsieur BELGHACHEM indique que le comptable public propose à la Ville, au titre du budget restauration, un état des admissions en non-valeurs portant sur des sommes qu'il n'a pu recouvrer malgré la mise en œuvre des procédures de recouvrement.

Ces créances non recouvrées portent sur les années 2022 à 2024 pour les admissions en non-valeurs. Elles représentent un montant global de 0,79 euros TTC.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la délibération n°D.28/04.25 du Conseil Municipal du 3 avril 2025 relative à l'adoption du Budget Restauration 2025,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57,

Considérant l'état des créances non recouvrées transmis par le comptable public au titre du budget Restauration,

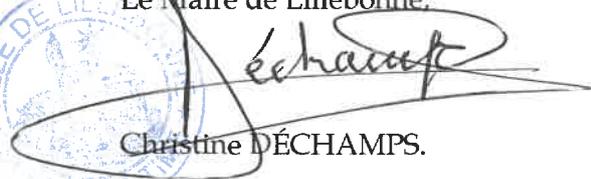
Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable pour les admissions en non-valeurs, au budget Restauration 2025, des sommes figurant sur la liste produite par le comptable public jointe à la présente délibération ; sommes qui relèvent d'un montant inférieur aux poursuites,
- d'imputer la dépense sur les crédits 2025 au compte 6541 "créances admises en non-valeurs" pour 0,79 euros TTC.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,

Johan GONZALEZ


Présentation des admissions en non valeurs

076216 TRES. LILLEBONNE
LILLEBONNE - BUDGET RESTAURATION

Exercice 2025
Numéro de la liste : 7783230333

Exercice pièce	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer (€)	Motif de la présentation
2022	T-369-1	0,05	RAR inférieur seuil poursuite
2024	T-343-1	0,02	RAR inférieur seuil poursuite
2024	T-529-1	0,02	RAR inférieur seuil poursuite
2024	T-645-1	0,70	RAR inférieur seuil poursuite
TOTAL :		0,79	